

République Française
Département du Gers

PAYS PORTES DE GASCOGNE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 6 novembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Procuration	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 31 octobre 2025

Date d'affichage

Le 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade à Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES.

Etaient présents (suppléants votants) :

Marylin VIDAL

Procuration :

Thierry CAMBOURNAC donne procuration à Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire de séance :

Patrick BET

D2025_11_12 ANIMATION DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE - SUITES A DONNER

Le président rappelle à l'assemblée le contexte relatif au dispositif Territoire d'Industrie.

En juin 2025, l'agent Camille Burguière recrutée en mars a démissionné suite aux difficultés rencontrées pour trouver sa place dans le dispositif Territoire d'Industrie, faute de coopération de la part de certains partenaires, et de la complexité liée au territoire qui regroupe deux PETR sur deux départements avec des stratégies différentes.

Le 3 juillet 2025, suite à cette démission s'est tenue une réunion du bureau pour envisager la suite : les élus décident de mettre le dispositif en suspens et de se réunir avec les développeurs économiques des EPCI pour échanger sur la suite à donner.

Le 16 juillet 2025, la Préfecture du Gers transmet au PETR la demande des CCI du Gers et du Tarn et Garonne de porter l'animation du dispositif pour le compte du territoire.

Le 15 septembre 2025, a lieu une réunion conjointe des membres du bureau du PETR et des développeurs économiques des EPCI. Lors de cette réunion, les membres présents ont décidé de poursuivre le dispositif, cependant ils ont exprimé la volonté de ne pas confier l'animation du dispositif aux CCI.

Le président a proposé de vérifier auprès de la Préfecture si le dispositif pouvait être animé avec l'ingénierie déjà existante (développeurs économiques) sans solliciter d'aide financière à l'Etat.

L'ensemble des membres présents ont décidé de poursuivre leur réflexion.

Entre septembre et octobre 2025, plusieurs échanges ont eu lieu entre le président du PETR et le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers, permettant de confirmer les points suivants :

- Nécessité d'une animation du dispositif soit par un chargé de mission soit par une prestation de service,
- l'ANCT impose le recrutement d'un chargé de mission spécifiquement dédié,
- La CCI ne souhaite pas recruter de personne dédiée mais financer les personnes déjà en poste

Dans ces conditions, la proposition de la CCI ne tient plus. Nous revenons donc au point de départ.

Suite à ce rappel du contexte, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer afin d'acter la poursuite du dispositif et le recrutement d'un ou une chargé(e) de mission pour la dernière année du dispositif.

Gérard Ariès rappelle que la volonté des communautés de communes lors de la rencontre du 15 septembre était de proposer une co-animation du dispositif par les EPCI du territoire de manière collégiale.

Ronny Guardia Mazzoleni précise que cette option n'est pas validée par l'ANCT.

Gérard Ariès souhaiterait que les aides obtenues grâce au label ne bénéficient pas toujours aux mêmes entreprises. Il rappelle qu'aucune entreprise de la 3CAG n'a obtenu d'aide dans le cadre du Rebond Industriel.

Il est rappelé que TI est plus large que Rebond Industriel et l'attribution de subventions aux entreprises. La mission TI a également pour ambition la réindustrialisation du territoire qui passe par des phases d'animation du dispositif.

Xavier Ballenghien et Jean-Luc Silheres souhaitent un maintien du dispositif et donc un recrutement.

Le président propose de s'assurer que le PETR Garonne Quercy Gascogne souhaite bien poursuivre la mission dans ses conditions.

Il faudra veiller à ce que la mission du futur chargé de mission soit effectuée en proche collaboration avec les développeurs économiques.

La fiche de poste sera retravaillée avec les développeurs économiques afin de prioriser les actions prioritaires à mener sur la dernière année du dispositif.

Une nouvelle réunion de validation de la fiche de poste sous le format de celle du 15 septembre est souhaitée.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 032-200048593-20251106-D2025_11_12-DE

SLOW

LE CONSEIL SYNDICAL,

**L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité,

- de valider la poursuite du dispositif Territoire d'Industrie par le PETR Pays Portes de Gascogne,
- d'autoriser le président à lancer le recrutement d'un chargé de mission.

*Fait et délibéré le 6 novembre 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 18 NOV. 2025

**Le secrétaire de séance,
Patrick BET**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



République Française
Département du Gers

PAYS PORTES DE GASCOGNE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 6 novembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Procuration	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 31 octobre 2025

Date d'affichage
Le 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade à Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES.

Etaient présents (suppléants votants) :

Marylin VIDAL

Procuration :

Thierry CAMBOURNAC donne procuration à Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire de séance :

Patrick BET

D2025_11_13 VENTE D'UN VAE A UN AGENT DU PETR

Le président rappelle à l'assemblée le contexte relatif à la vente des vélos à assistance électrique du PETR.

La première flotte de vélos acquise en 2017 et 2018, a été revendue en 2022 selon des modalités établies en conseil syndical du 12 octobre 2022. Pour rappel deux agents du PETR avaient acquis des vélos à cette occasion.

A ce jour, seul un vélo qui n'a pas trouvé d'acquéreur auprès des hébergeurs, des prestataires touristiques et des collectivités, reste à vendre.

Christelle AUBIAN, agent du PETR s'est portée acquéreur de ce vélo. Il a été estimé par E-Bike le 29/10/25 à un tarif de revente compris entre 700 et 800 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

LE CONSEIL SYNDICAL,

**L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 032-200048593-20251106-D2025_11_13-DE

SLO

DECIDE à l'unanimité,

- de fixer le prix de vente du vélo à 700€,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à la revente du vélo.

*Fait et délibéré le 6 novembre 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 18 NOV. 2025

**Le secrétaire de séance,
Patrick BET**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

